

# REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

## ADAMS, LE GENDARME MIS A NU

*Velochrono - 6 octobre 2011*

Taper Adams dans un moteur de recherche vous expédie dans un amas de réponses sans aucun lien entre elles : une école, un golf, un humoriste, un écrivain, un chanteur... Et un « *instrument de gestion en ligne qui simplifie l'administration des opérations antidopage des partenaires et des sportifs au quotidien* », définition de l'Agence mondiale antidopage (AMA). **Velochrono** vous dévoile le fonctionnement de ce fameux logiciel, images à l'appui.

### Formation, guide d'utilisation, organisation

La règle du jeu est simple : dites où vous vous trouvez au quotidien et cela facilitera la tâche des entités en charge des tests antidopage, qui pourront à tout moment venir vous contrôler. Un coureur, qu'il se dope ou non, peut se retrouver suspendu si, à trois reprises, il ne s'est pas trouvé au lieu enregistré dans le logiciel. Des *no-shows* qui, récemment, ont fait tomber la championne française Jeannie Longo puis, quelques jours plus tard, le Danois Alex Rasmussen. ADAMS a été mis en place il y a six ans, puis son utilisation a été adaptée au sport cycliste. Mais n'a provoqué des sanctions que pour un nombre très réduit de cyclistes. L'intérêt de l'outil n'est toutefois pas à remettre en cause. L'AMA dit les choses avec justesse : « *Les contrôles de dopage hors compétition (...) représentent l'un des moyens de dissuasion et de détection du dopage les plus efficaces et ils sont un élément important pour renforcer la confiance des sportifs et du public dans un sport sans dopage.* » Mais comme tout système n'est jamais parfait, ADAMS présente des limites.

Certes, tout coureur dit professionnel se doit de l'être en toutes circonstances, et pas seulement sur le vélo. Mais dans ce cadre, l'étourderie, autant voire plus que la tricherie, peut être sanctionnée. Il faut comprendre comment marche le logiciel, savoir l'utiliser sans se tromper. Les fédérations et les organismes de lutte antidopage – en France, la FFC et l'AFLD – ont pour rôle de former les sportifs à l'utilisation d'ADAMS. L'AMA fournit, en outre, un guide d'utilisation, traduit en 25 langues. Dans le peloton, les « *accros au web* » sont nombreux, et la plupart débrouillards. Ceux qui ne sont « *pas très nouvelles technologies* » ? Et dans les cas extrêmes, ceux qui n'ont pas d'accès quotidien à internet ? Ils peuvent mettre à jour leurs informations de localisation par e-mail ou SMS à destination des organisations antidopage auxquelles ils sont liés.

### Procrastinateurs et étourdis, attention

Première étape, donc : apprendre à renseigner les données demandées. Deuxième étape : s'organiser pour ne jamais faillir. Procrastinateurs, faites gaffe. Dit comme ça, on pourrait croire à qu'à tout moment du jour et de la nuit, le grand méchant loup peut sonner à la porte et inviter le coureur à passer par la case toilettes. Ce n'est pas exactement comme cela que ça se passe. Primo, il n'y aucune obligation de notifier les organismes d'un quelconque déplacement occasionnel. Seules concernées, « *les activités qui se répètent ou qui sont régulières* ». Par exemple, un entraînement quotidien à une heure précise et à un lieu toujours identique, pendant une période donnée. Deuzio, l'athlète précise, pour chaque journée, une plage d'une heure, comprise entre 6h et 23h, au cours de laquelle il a donc pour obligation formelle d'être présent au lieu renseigné. Il ne peut y avoir *no-show* que si le contrôle a bien lieu pendant ces soixante minutes.

La géolocalisation, OK. Mais il n'y a pas que ça. ADAMS sert aussi de plate-forme de gestion des autorisations à usage thérapeutiques (AUT) et permet la planification des contrôles ainsi que la consultation détaillée de leurs résultats. Autrement dit, après un clic sur un favori puis l'inscription d'un login et d'un mot de passe, à modifier tous les deux mois, un coureur se retrouve dans un espace qui lui sert d'interface avec les organes chargés de surveiller ses activités. Nombreux sont ceux à ne pas trouver ce fonctionnement respectueux des droits et des libertés. C'est néanmoins le prix à payer pour espérer faire partie d'une équipe de haut-niveau et ainsi vivre de sa passion. Plus un coureur est performant, plus il est la cible de contrôles, même si la suspicion est un vecteur très fluctuant, qu'influencent beaucoup d'éléments : linéarité de la progression, identité de l'entourage, nationalité, « gueule du client »...

### Big brother dans des cases grises

## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011



### Documents joints aux infos sur la localisation

Date de début	Date de fin	Taille	Nom	Description
028-sept-2011	30-sept-2011	330871	<a href="#">T-Wedstriidhotel.pdf</a>	Hotel Franco-Belge
017-août-2011	11-sept-2011	15862	<a href="#">T-Vuelta a Espana.pdf</a>	Vuelta a Espana - Hotel info

Ci-dessus, un planning mensuel de géolocalisation qui distingue les journées d'entraînement et celles de compétition. Quand il y a une course, il y a séjour dans des hôtels. Il s'agit bien sûr d'indiquer les adresses de ces derniers, comme illustré ci-joint.

Ci-dessous, la même chose mais en hiver. Avec divers rendez-vous inévitables : shooting photo de l'équipe, stage collectif, présentation officielle. Forcément, les déplacements sont nombreux et cela suscite tant de renseignements de localisations nouvelles.

		M	M	M	M	M
maison	maison	hotel	hotel	hotel	hotel	hotel
		<a href="#">T-Photo shoot</a>	<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Training camp</a>
M	M	M	M	0 M	0 M	0 M
hotel	hotel	hotel	hotel	hotel	hotel	hotel
<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Training camp</a>	<a href="#">T-Press presentation</a>		

Et la partie « résultats des contrôles » ? Le coureur est notifié à chaque fois qu'il y en a de nouveau et il a le droit de consulter les paramètres obtenus par le laboratoire en question. Ci-après, le résultat flouté d'un contrôle de type « passeport biologique » :

# REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

Résultats du laboratoire du passeport biologique
imprimer

Création d'origine : par  
 Dernière mise à jour : par

<b>Code de l'échantillon*</b> <input type="text"/> <b>N° de référence de laboratoire</b> <input type="text"/> <b>Ordre de mission</b> <input type="text"/>	<b>Date de prélèvement de l'échantillon</b> <input type="text"/> <b>Type d'échantillon*</b> <input type="text" value="Passeport sanguin"/> <b>Analyser</b> <input type="text"/>	<b>Pays</b> <input type="text"/> <b>Région</b> <input type="text"/> <b>Ville</b> <input type="text"/>
---	--	--

<b>Date de réception par le laboratoire*</b> <input type="text"/> <b>Date de déclaration des résultats</b> <input type="text"/> <b>Date et heure de l'analyse</b> <input type="text"/>	<b>Créateur</b> <input type="text"/> <b>Laboratoire</b> <input type="text"/> <b>Autorité de gestion des résultats*</b> <input type="text" value="UCI - Union cycliste internationale"/>
---	--

<b>Type de contrôle*</b> <input type="text" value="Hors compétition"/>	<b>Sport discipline*</b> <input type="text" value="Cyclisme   Passeport biologique"/>	<b>Sexe</b> <input type="text" value="X(inconnu)"/>
---	--	--

<b>État*</b> <input type="text" value="Soumis"/>	<b>Date de la dernière exportation:</b> <input type="text" value="Non analysé"/>
---	--

Paramètres biologiques	
concentration d'hémoglobine corp	<input type="text"/> g/dL
globules rouges	<input type="text"/> 10 <sup>6</sup> /uL
hématocrite	<input type="text"/> %
hémoglobine	<input type="text"/> g/dL
hémoglobine corpusculaire moyen	<input type="text"/> pg
index de stimulation	<input type="text"/>
réticulocytes (en nombre absolu)	<input type="text"/> 10 <sup>6</sup> /uL
réticulocytes (en pourcentage)	<input type="text"/> %
volume corpusculaire moyen	<input type="text"/> fL

## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

### **DOPAGE: LE CIO DESAVOUE, LES ATHLETES SUSPENDUS SERONT AUX JO**

*Libération - 6 oct. 2011*

LAUSANNE (Suisse) (AFP) - Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a permis, dans un jugement rendu public jeudi, aux athlètes sanctionnés lourdement (plus de 6 mois) pour dopage de participer aux JO suivant la fin de leur suspension, désavouant ainsi la politique de "tolérance zéro" prônée par le CIO.

"La décision de la Commission exécutive du CIO du 27 juin 2008 (...) est non valable et inapplicable", stipule ainsi le jugement du TAS, rendu plusieurs mois après la saisie conjointe de l'institution par le CIO et le comité olympique américain (USOC), en quête d'une demande d'arbitrage.

Les Etats-Unis en effet étaient l'un des pays ayant le plus à perdre avec l'entrée en vigueur, pour la première fois lors de Jeux d'été après la première de Vancouver (jeux Olympiques d'hiver 2010), de la règle 45 du CIO également appelée règle Osaka et stipulant que "tout athlète suspendu pour une période de plus de six mois en raison d'une violation des règles antidopage (était) interdit de participer aux JO suivant l'expiration de la suspension".

Figure emblématique de ces sportifs victimes potentielles de la double peine, LaShawn Merritt, champion olympique du 400 m, était la principale motivation de la bataille juridique engagée par l'USOC contre le CIO.

Le panel du TAS, composé de trois juges, un Canadien, un Américain et un Suisse, a estimé que la règle Osaka constituait plus une sanction disciplinaire qu'une règle d'éligibilité (domaine dans lequel le CIO est souverain en matière de JO). Une sanction disciplinaire qui plus est non conforme au code mondial antidopage signé par le CIO. Et par conséquent une violation des propres statuts de l'institution olympique.

Le CIO n'a pas dit son dernier mot

Cette dernière a réagi avec "déception" à la décision du TAS qui ouvre la porte des Jeux de Londres à tous les athlètes suspendus au moins six mois depuis ceux de Pékin.

"Le CIO respecte pleinement le TAS et se pliera à son jugement", indique un communiqué rappelant que l'instance prône toujours une "tolérance zéro en matière de dopage, a montré et continue à montrer sa détermination pour attraper les tricheurs."

Le CIO, qui ne fera pas appel, se dit par ailleurs "surpris" par le jugement, expliquant avoir, avant d'adopter la règle Osaka, demandé un avis au TAS, avis qui avait été favorable.

Les trois juges du TAS soulignent par ailleurs que le CIO, afin d'exclure des JO les athlètes lourdement sanctionnés pour dopage, avait la possibilité de demander une modification du Code mondial antidopage afin, notamment, que la période d'inéligibilité olympique soit incluse dans une seule et même sanction.

Le CIO a bien noté le conseil, disant que lorsque "le moment de la révision du Code mondial sera(it) venu, (il) s'assurera(it) que de plus dures sanctions, y compris une règle de ce genre, soit sérieusement considérée."

En attendant, Jacques Rogge, président du CIO et initiateur de la règle Osaka, doit avaler la couleuvre servie par une institution, le TAS, émanant directement de l'autorité olympique.

### **FOOTBALL ET TABAC : HORS JEU ASSURE**

*PKFoot - 8 octobre 2011*

Fumer engendre des risques importants pour la santé, on ne le répètera jamais assez. Accidents vasculaires cérébraux, infarctus, cancer du poumon, infections respiratoires..., sans compter ceux auxquels le fumeur expose son entourage. Mais en plus d'être nocif pour la santé, le tabac n'est pas compatible avec la pratique d'un sport d'endurance, tel que le football. Et pourtant, bon nombre de joueurs professionnels avouent en être des consommateurs réguliers. Quels risques encourent-ils ? Leurs performances en sont-elles amoindries ? Sujet tabou...venons-en à bout !

La cigarette comme allié du sportif ?

Alimentation surveillée, séances de sport à répétition...telle est l'hygiène de vie que s'impose un sportif de haut niveau s'il veut réussir. Pourtant, certains se laissent aller à quelques écarts, le tabac en faisant partie.

Bien souvent, le jeune sportif commence à fumer pour ressembler aux copains et se créer une nouvelle sphère sociale. D'autant qu'étant régulièrement entouré de ses coéquipiers, la tentation est naturellement plus forte. On note d'ailleurs un plus gros taux de tabagisme dans les sports collectifs que dans les sports individuels.

Autre élément perturbateur : le stress. Bien que néfaste pour leur santé, de nombreux athlètes admettent fumer pour lutter contre le stress et l'anxiété qu'impose la compétition.

La cigarette est alors perçue comme un stimulant et non comme un produit dopant.

Toutefois, le doute persiste quant à la « fumette dopante » des footballeurs, notamment après les propos tenus par le Docteur Paquet, l'ex-médecin des Bleus. Dans sa ligne de mire, plusieurs champions du monde 98, dont Zidane, Deschamps et Dugarry, qu'il soupçonne d'avoir eu recours à des produits dits interdits. Info ou intox, on ne le saura

## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

certainement jamais. En revanche, d'autres ont été pris dans les mailles du filet à plusieurs reprises ; Fabien Barthez et Bernard Lama en première ligne, tous deux suspendus pour consommation de cannabis. Mais s'il est difficile de prouver que le cannabis est un dopant efficace pour un footballeur, cette drogue a néanmoins une autre vertu : celle de cacher les véritables produits dopants lors des contrôles anti-dopage.

Carton rouge pour la cigarette

Mais fumer n'est pas sans conséquence. Et contrairement à ce que certains sportifs pensent, le sport ne permet que partiellement d'éliminer les effets du tabac. En effet, plusieurs composés résistent à l'effort pour mieux sévir ensuite sur l'organisme ; il s'agit de la nicotine, du monoxyde de carbone et des goudrons. Et ces trois là suffisent amplement pour réduire les performances d'un sportif.

La nicotine, par exemple, provoque une augmentation des pulsations cardiaques et une élévation de la pression artérielle ; or, le pouls au repos d'un sportif doit être le plus bas possible et sa tension artérielle stable. De plus, la nicotine perturbe le système de régulation de la glycémie, ce qui entraîne des risques de contractions musculaires.

Fixé sur l'hémoglobine, le monoxyde de carbone, lui, prend directement la place d'une partie de l'oxygène servant à alimenter les muscles. Cette carence en oxygène se fait aussitôt ressentir par le sportif via une diminution de sa résistance et de ses performances physiques. Quant aux goudrons, ils sont à l'origine de la toux et d'une irritation des bronches, ce qui vient perturber la ventilation du fumeur.

Même si la cigarette leur apporte un effet déstressant, de nombreux footballeurs font l'erreur de fumer à la sortie des terrains. Un geste grave puisqu'ils s'exposent inconsciemment à un accident aigu coronarien, tel l'infarctus du myocarde. Voilà pourquoi les professionnels de la santé conseillent d'attendre au moins une demi-heure avant de céder à cet écart.

Le tabac sur le banc de touche

Jongler entre ballons et cigarettes n'est pas chose commune et c'est pourtant ce à quoi se sont risqués Barthez, Blanc, Platini et Cruyff alors qu'ils étaient joueurs. Un jonglage double, au péril de leur santé et de leur carrière professionnelle, sans parler de l'image qu'ils renvoyaient à leurs jeunes supporters de l'époque.

Mais il se pourrait que la réglementation change, suite à l'arrivée en France du snus, un tabac en poudre venu des pays scandinaves. Son utilisation est simple : il suffit de placer des petits sachets de poudre sur les gencives pour recevoir sa dose de nicotine. Face à cette nouvelle pratique, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) a immédiatement tiré la sonnette d'alarme et envisage de classer la nicotine dans les produits dopants d'ici 2012. Mais l'AMA ne bannit pas la consommation de cigarettes pour autant. En effet, il est important de dissocier le fumeur et le dopé ; le premier se pénalise en inhalant de l'oxyde de carbone, alors que pour le fumeur de tabac à chiquer, il s'agit d'un geste dopant. Car en effet, la prise de snus permettrait aux athlètes d'augmenter leur vigilance et leurs fonctions mentales, et réduirait leur stress et leur poids. Selon une étude de l'AMA, 19% des joueurs de football présentent des traces significatives de tabac, avant ou après l'effort. Une preuve en somme que certains de ces joueurs utilisent du tabac à mâcher pour améliorer leurs performances.

Il est donc préférable de laisser le paquet aux vestiaires ; et quitte à être dépendant, mieux vaut l'être aux cigarettes en chocolat !

### **SPORT : COMMENT S'ALIMENTER ET PREVENIR LES DERIVES ? - MACHECOUL**

*Ouest-France - 10 octobre 2011*

Une conférence-débat sur la nutrition des sportifs aura lieu le samedi 15 octobre à 10 h dans la salle de la communauté de communes, zone de la Seiglerie 3, à Machecoul : « Comment adapter son alimentation en fonction de son sport et de son âge ? Comment prévenir les dérives du sport intensif ? » Alimentation, dopage, surentraînement et pathologies du sport seront à l'ordre du jour proposé particulièrement aux jeunes sportifs, aux éducateurs et entraîneurs et aux responsables des associations sportives de tout niveau. Antoine Bruno, médecin du sport, et Nathalie Gommeaux, diététicienne du service du sport au CHU d'Angers, répondront aux questions après leur exposé.

C'est le Guidon machecoulais (club de cyclisme) qui est à l'initiative de ce rendez-vous ouvert à tous les sports. Thomas Sauvaget, entraîneur du Guidon et Fabien Deniaud, président, expliquent leur démarche : « Pour un entraîneur, l'objectif est d'amener un sportif à une compétition dans les conditions optimales. La performance est multifactorielle et il convient de se questionner sur les différents paramètres en jeu : physique, technique, mental... Mais le sport à outrance ou même l'appât du gain peuvent amener certaines dérives. Cette réalité doit être connue de tous les éducateurs qui interviennent auprès des sportifs pour éviter certaines conduites malsaines qui secouent le monde du sport. »

Entrée libre.

## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

### UN SERVICE HOSPITALIER DEDIE AUX SPORTIFS

*Sud Ouest – 10/10/2011*

Le centre hospitalier de Mont-de-Marsan propose depuis quelque temps une consultation de médecine du sport. Une offre qui correspond à une vraie demande.

Au printemps dernier, a ouvert, au sein du service de cardiologie de l'hôpital Layné, une consultation de médecine du sport. Quelque chose qui, jusqu'alors, n'existait pas dans le département si on excepte ce que propose déjà le centre hospitalier de Dax dans une bien moindre mesure.

Cela fait plus d'un an que l'idée germe. Une idée issue d'un principe simple que rappelle Alain Sœur, le directeur de l'hôpital. « Les Landes sont un département particulièrement sportif. En créant ce service, nous avons vraiment l'impression de répondre à une demande en termes de sécurisation de la pratique sportive. »

Concrètement, ce service qui fonctionne à plein depuis cet été, n'est pas destiné qu'aux sportifs patentés. « Il est ouvert à tout le monde dans un contexte d'activités physiques », explique le docteur Brice Pereyre, responsable de cette unité. 2 500 courriers indiquant sa création ont été envoyés dans le courant du mois dernier. Tous les médecins généralistes du département en ont été destinataires, de même que plus de 600 clubs sportifs.

Pas démarche commerciale

Concrètement, cette consultation fonctionne actuellement le mardi uniquement (1). Elle propose visites médicales d'aptitude (certificat de non-contre-indication à la pratique sportive, bilan de santé avant reprise), VO2 max, analyse de composition corporelle, suivi des sportifs de haut niveau, traumatologie du sport, aide médicale à la préparation de projets sportifs, consultations de diététique et de cardiologie du sport, prévention du dopage...

Pour ce faire, l'hôpital Layné met à disposition ses compétences et ses moyens en termes de diagnostics et de techniques : épreuves d'effort, électrocardiogramme, impédancemètre, échographe, radiologie, scanner, IRM... Preuve que l'offre a déjà séduit, les consultations sont pleines 15 jours à l'avance. Parmi les plus assidus, figurent les rugbymen du Stade montois, qu'il s'agisse des professionnels ou des amateurs (lire par ailleurs). Le club a d'ailleurs signé une convention avec l'hôpital après l'avoir incité à créer cette structure nouvelle. « Les pros sont très exigeants, c'est bien pour nous aussi, ça nous permet de progresser », reconnaît Brice Pereyre.

Alain Sœur tient à préciser qu'on peut consulter dans le service de médecine du sport et se faire soigner ou opérer ailleurs. « Nous sommes sur une démarche de santé publique, pas sur une démarche commerciale. »

(1) Les prises de rendez-vous se font du lundi au vendredi en appelant le numéro de téléphone suivant : 05 58 05 19 55. Pour l'heure, le docteur Brice Pereyre ne consulte que le mardi.

### AMA ET CIO : DES VISIONS DIFFERENTES

*RDS – 11/10/2011*

LONDRES - Les sanctions des athlètes trouvés coupables de dopage doivent demeurer proportionnelles au crime commis et une suspension à vie des Jeux olympiques ne semble pas être légalement applicable, a déclaré mardi un dirigeant de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rejeté la semaine dernière une règle du Comité international olympique (CIO) qui empêchait à tout athlète suspendu pour six mois ou plus de prendre part aux Jeux olympiques suivants la fin de sa sanction.

C'est ce qui a placé sous les feux de la rampe une règle de la Grande-Bretagne, qui impose des suspensions à vie des JO, à moins d'un an des Jeux de Londres.

Frédéric Donze, le directeur européen de l'AMA, a indiqué à l'Associated Press que bien que « tout le monde veuille que la lutte au dopage dans le sport soit la plus robuste possible, elle doit en même temps être en proportion du crime commis et respecter les droits des athlètes », qui pourraient porter leurs causes devant des tribunaux civils.

L'AMA, basée à Montréal, a demandé à l'Association olympique britannique de revoir sa réglementation. L'agence souhaite également voir des règles harmonisées entre tous les sports et tous les pays.

### TESTS ANTI-DOPAGE POUR ASSISTES SOCIAUX

*Cyberpresse - 11 oct. 2011*

Les élus de trois douzaines d'États américains ont proposé cette année de soumettre à des tests anti-dopage les bénéficiaires de l'assistance sociale. De telles mesures sont déjà en vigueur dans plusieurs États, dont l'Arizona,

## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

l'Indiana et le Missouri, selon cet article publié aujourd'hui à la une du New York Times.

La Floride a même décidé en juillet de faire payer les tests anti-dopage par ceux qui reçoivent des prestations en argent liquide, une mesure contestée devant les tribunaux qui a eu comme conséquence de réduire le nombre de bénéficiaires à son plus bas niveau depuis le début de la récession.

Les critiques de ces tests affirment qu'ils renforcent les stéréotypes concernant les pauvres, alors que leurs supporteurs répliquent que les tests assurent que les deniers publics ne seront pas mal employés. Ils ajoutent que les tests anti-dopage sont de plus en plus souvent une condition à l'obtention d'un emploi dans le secteur privé.

La popularité des mesures anti-dopage fait suite aux gains électoraux des républicains dans plusieurs États en novembre 2010. Les tests anti-dopage ne sont ou ne seront pas seulement administrés aux bénéficiaires de prestations en argent liquide, mais également à ceux qui reçoivent de l'aide pour le logement, la nourriture ou la formation professionnelle, entre autres.

### TRAIL : L'OMBRE DU DOPAGE

*Clicanoo - 11 oct. 2011*

Voilà une nouvelle grosse épine dans le pied du trail réunionnais. Un coureur a été contrôlé positif lors d'une compétition officielle, et c'est une première à la Réunion. L'affaire a débuté le 5 juin lors de la première édition du Trail du Colorado, cadre du championnat de la Réunion de trail. La Direction Départementale de la Jeunesse et Sport avec le soutien de l'Agence française de lutte contre le dopage a organisé une opération de grande envergure. Une poignée de coureurs choisis au hasard avaient d'abord été contrôlés la veille de la course lors de la remise des dossards. "Nous sommes intervenus de manière inopinée cet après-midi et nous serons encore présents sur la ligne d'arrivée dimanche. Au total, nous effectuerons une dizaine de contrôles. Cela se fait en bonne intelligence avec les organisateurs, et c'est une très bonne chose", expliquait alors dans nos colonnes Jean-Yves Morel, correspondant "dopage" à la Réunion au sein de la DDJS. Rebelote, donc, le dimanche matin sur la ligne d'arrivée où des coureurs classés dans les dix premiers et les premières féminines étaient passés par la case du contrôle obligatoire. Les échantillons d'urine prélevés ont ensuite pris la direction du laboratoire spécialisé de Châtenay-Malabry, en région parisienne.

Des corticoïdes contre la douleur

La nouvelle est tombée, il y a un mois environ. Elle n'a d'abord été notifiée qu'au coureur intéressé. Verdict : contrôle positif aux corticoïdes. Ce coureur, dont l'identité reste inconnue, a immédiatement demandé une contre-expertise du deuxième échantillon prélevé le jour de la course, appelé échantillon "B". Le résultat de cette contre-expertise est attendu dans les jours qui viennent. Si le contrôle positif est confirmé, c'est la fédération française d'athlétisme qui ouvrira une procédure disciplinaire. Les sanctions sont dans ces cas-là exemplaires. La suspension du licencié incriminé peut aller jusqu'à deux ans. Selon nos informations, la ligue réunionnaise d'athlétisme a eu vent officieusement de ce contrôle positif, mais elle n'a encore reçue aucune notification officielle, ni de la fédération, ni de la DDJS. Les corticoïdes sont des anti-inflammatoires dits "stéroïdiens". Ils permettent de réduire la production des facteurs inflammatoires et immunitaires, donc de réduire la douleur. On en retrouve dans une multitude de produits, à action générale ou locale : comprimés, injectables, infiltrations articulaires, crèmes, pommades, aérosols ou collyres. S'il n'est pas vigilant, et s'il ne pense pas notamment à lire avec attention la notice d'un produit, un sportif peut très bien utiliser des corticoïdes à son insu. Reste que selon nos informations, les doses retrouvées dans le premier échantillon examiné par le laboratoire de Châtenay-Malibry seraient conséquentes et écarteraient la possibilité d'un dopage involontaire.

### LA FIG A SUSPENDU LES CONTROLES POUR INCOMPETENCES !

*Kateia-sport : le site des jeunes sportives - 11 octobre 2011*

La Fédération Internationale de Gymnastique a suspendu les contrôles anti-dopage lors des Mondiaux de gymnastique rythmique à Montpellier au bout de deux jours de compétitions. Motif : les gymnastes contrôlés mettent trop de temps à passer !

Les contrôles anti-dopage sont arrêtés au bout de deux jours aux championnats du monde de gymnastique rythmique de Montpellier pour cause de trop grande longueur. Le Vice-Président de la Fédération internationale de Gymnastique (FIG), Michel Léglise, évoque l'équité sportive. Certaines gymnastes doivent attendre jusqu'à 3h30 du matin pour donner leurs urines aux personnes habilitées. On se fout du monde !

## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

### UNE ORGANISATION INDIGNE D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE

Incredable mais vrai : des contrôles anti-dopage suspendus en plein Mondial de gymnastique rythmique ! Ces messieurs et dames de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage n'ont pas trouvé mieux que de se pointer à 3h30 du matin. Les gymnastes restent jusqu'à 20 heures sur le lieu de compétition.

C'est un irrespect total des championnes qui pratiquent un sport extrêmement difficile demandant une concentration et une condition physique hors normes. Le docteur Michel Léglise justifie cette décision dans les colonnes de "L'Equipe" : "Du point de vue santé physique et psychologique, cela n'était pas acceptable et pas juste face aux gymnastes non contrôlées qui ont pu bénéficier d'un repos réparatoire et d'une alimentation normale". On croit rêver. Que fait donc la Fédération Internationale de Gymnastique, organisatrice de ces Mondiaux ? Comment peut-elle tolérer de tels comportements et dysfonctionnements ? Pourquoi n'a-t-elle pris aucune mesure autre que la suspension ? Michel Léglise jure qu'il n'a subi aucune pression de quiconque, mais cette décision est très étrange. On peut le croire sur parole. Pression ou pas, il ne le dirait pas.

Et surtout, quel message désastreux envoyé à la lutte contre le dopage ! Au lieu de parer au plus pressé, Michel Léglise ferait mieux de prêcher dans sa paroisse.

### DOPAGE : LE CONI VEUT SUSPENDRE RICCARDO RICCO DOUZE ANS

*Sport365.fr – 12/10/2011*

Le Comité Olympique National Italien a demandé une suspension de douze ans à l'encontre de l'Italien Riccardo Ricco qui s'est auto-transfusé en février dernier.

Riccardo Ricco ne sera peut-être pas suspendu à vie mais c'est tout comme. En effet, le CONI (Comité Olympique National Italien) a annoncé mercredi qu'il comptait suspendre le « Cobra » douze ans après son auto-transfusion de février dernier. Selon l'AFP, « Ricco va être déféré devant le Tribunal Arbitral Antidopage du CONI suite à la reconnaissance de sa responsabilité dans la violation de l'article 2.2 du Code de l'Agence Mondiale Antidopage. » La suite d'un feuilleton pathétique pour le cyclisme...

### LA FIFA SATISFAITE DE LA DECISION DE L'AMA DANS L'AFFAIRE DES FOOTBALLEURS MEXICAINS

*FIFA.com - 12 octobre 2011*

La FIFA aimerait exprimer sa satisfaction concernant la décision de l'Agence mondiale antidopage (AMA) de retirer son appel devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) eu égard à la décision de ne pas sanctionner cinq footballeurs mexicains qui avaient été contrôlés positifs au clenbutérol au cours de la Gold Cup de la CONCACAF en juin 2011.

Cette annonce effectuée par l'AMA confirme la décision initiale, prise par la commission de discipline de la Fédération Mexicaine de Football, de blanchir les joueurs de toute faute ; une décision entièrement partagée et soutenue par la FIFA après examen approfondi de l'affaire. Les enquêtes menées par la FIFA ont prouvé l'exactitude des déclarations des footballeurs, qui avaient affirmé que ces résultats positifs avaient été générés à cause d'une viande qu'ils avaient ingérée lors d'un camp d'entraînement en amont du tournoi.

La FIFA tient également à remercier l'AMA d'avoir exprimé son appréciation des enquêtes et études réalisées par la FIFA dans le cadre de cette affaire, y compris les conclusions irréfutables d'une enquête de la FIFA menée lors de la Coupe du Monde U-17 au Mexique évoquant l'existence dans ce pays d'un sérieux problème sanitaire lié à de la viande contaminée au clenbutérol. La FIFA est non seulement ravie que ces études aient servi à résoudre cette affaire, mais également d'avoir pu aider les autorités publiques mexicaines à faire face à ce problème de santé publique, qui est actuellement traité de manière urgente par le gouvernement mexicain.

La FIFA continuera de jouer un rôle prépondérant à ce sujet et collaborera avec les diverses autorités – dont l'AMA, la Fédération Mexicaine de Football et le gouvernement mexicain – dans le cadre de cette étude, qui sera à l'avenir menée en tant que projet commun.

Enfin, la FIFA et son Président, Joseph S. Blatter, tiennent à souligner une fois encore leur détermination visant à préserver le football du dopage. La FIFA a le devoir et la volonté de protéger les joueurs et de veiller à ce qu'ils puissent rivaliser à chances égales sur le terrain. La stratégie antidopage de la FIFA s'appuie sur l'éducation et la prévention, ainsi que sur le respect de la dignité et de la vie privée de chaque joueur faisant l'objet de contrôles. La FIFA reste pleinement engagée dans sa lutte contre le dopage et veillera à ce que son programme continue à porter ses fruits.



## REVUE DE PRESSE du 13 octobre 2011

### TESTS DE DROGUE POUR TRADERS SUISSES TESTS DE DROGUE POUR TRADERS SUISSES

*20 minutes.ch – 12/10/2011*

Les traders, souvent montrés du doigt pour être à l'origine de la crise financière, ne jouissent pas d'une bonne réputation.

Le dernier reproche en date: les courtiers agiraient pour la plupart sous l'influence de stupéfiants. Selon Carlo Giovanardi, sous-secrétaire d'Etat du chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi, ce comportement serait une des raisons de la crise économique.

#### Tests de dépistage

Le politicien italien exige maintenant des tests de dépistage de drogue pour tous les banquiers. «Beaucoup d'Italiens ont perdu de l'argent à cause de traders drogués», a-t-il annoncé au «Bloomberg News». «L'idée d'un test de drogues pour des personnes avec de grandes responsabilités est acceptable. Je doute qu'un investisseur confie son épargne à un alcoolique. Et le raisonnement tient aussi pour les cocaïnomanes.» Chargé des campagnes de prévention contre la consommation de drogues, Carlo Giovanardi a également déclaré qu'il était convaincu que la crise existait car les traders se droguaient, relate «Minutebuzz.com».

#### La Suisse intéressée

L'idée des tests de dépistage de stupéfiants pour les courtiers intéresse aussi la Suisse. «Ces personnes sont exposées à beaucoup de stress dans leur travail. Des tests de dopage sont donc autant légitimes dans le secteur financier que lors de manifestations sportives», affirme Margrit Kiener-Nellen, conseillère nationale socialiste et présidente des Commissions des finances. «Les drogues et les médicaments sont souvent le seul moyen de tenir le coup pour des traders contraints d'être toujours performants». Margrit Kiener-Nellen souhaite déposer prochainement une demande exigeant des tests de dépistage pour les traders suisses. Elle est soutenue par la conseillère aux Etats Brigitte Häberli-Koller, qui souhaite surtout responsabiliser les banques. «Les employeurs pourraient tester les banquiers à l'aide de contrôles médicaux réguliers», explique-t-elle.

### DJHONE FAVORABLE AU BANNISSEMENT A VIE

*RMC Sport - 12/10/2011*

Leslie Djhone a réagi à la proposition du Forum des athlètes, qui recommande au CIO de bannir à vie des Jeux Olympiques ceux qui ont été « condamnés pour un délit de dopage délibéré et aggravé ». Ils recommandent également que l'entourage, c'est à dire les entraîneurs et les médecins soient aussi sanctionnés. « Pour l'instant ce n'est pas le cas puisqu'ils ont réintégré Merrit et tout ça, a confié le spécialiste du 400m à RMC Sport. Ce n'est pas le premier et ce ne sera pas le dernier. A l'époque il y avait Jérôme Young, tout le monde savait qu'il était servi on l'a laissé courir quand même. Moi, ce qui me choque le plus, c'est qu'il n'a pas couru depuis deux ans, il revient comme si de rien n'était, il fait quasiment les mêmes performances que quand il était parti et ça ne choque personne. Bannir les athlètes à vie, ça ne me choque pas. Surtout qu'en plus c'est à propos des Jeux et pas des autres championnats. Après, c'est vrai que ça peut arriver à tout le monde de faire des erreurs. C'est toujours le même problème, si c'est une règle appliquée à tous elle est bien. Si elle n'est pas appliquée à tous, elle ne sert à rien. »